

L'INDÉPENDANT DU RHÔNE

Journal républicain de Tarare et de l'arrondissement de Villefranche

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 cent. — Trois Mois : 2 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS : 0 fr. 50 en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque Mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Mulet, 8. — LYON

BUREAU ET DÉPÔT : Rue Madeleine, 2, TARARE
Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats
LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du Journal

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF
TÉLÉGRAPHIQUE de 0 fr. 05 cent. par mot pour les annonces en 4^e page
et 0 fr. 10 cent. pour les réclames en 3^e page. Pour les Annonces
importantes ou répétées, on traite de gré à gré.

Avis à nos lecteurs

NOS PRIMES

Ne reculant devant aucun sacrifice pour mériter la faveur si bienveillante du public, l'Administration de l'Indépendant négocie en ce moment pour ses abonnés et ses lecteurs avec d'importantes maisons de Paris, un traité qui lui permettra de leur offrir des primes d'un intérêt exceptionnel. Nous espérons pouvoir les annoncer dans notre prochain numéro, et d'ore et déjà nous pouvons leur dire qu'en s'adressant à nous pour l'achat de l'important ouvrage dont l'annonce suit, ils pourront bénéficier d'une réduction de 20 pour cent.

Le plus beau et le plus utile cadeau pour les fêtes est sans contredit

Histoire de France en 100 tableaux

Ornée de 490 gravures, et rédigée conformément aux programmes, par P. Lehugeur, professeur d'Histoire au lycée Charlewaigue. Prix relié est de 10 fr., cartonné 7 fr. 50. S'adresser au Bureau du journal.

Nous rappelons à nos amis que notre journal, par suite du traité avec la maison Hachette est en vente dans la plupart des gares du département, notamment à Villefranche, l'Arbresle, Roanne, St-Germain et à Lyon-Perrache, Lyon St-Paul et Lyon-Vaise.

Le service de l'Indépendant étant fait à l'extérieur à tous les cafés, hôtels et restaurants de Lyon, etc., il est très facile à nos amis de se procurer le journal partout où leurs affaires les appellent.

Pour donner suite à une demande qui vous a été adressée par quelques uns de vos lecteurs, nous avons le plaisir de leur annoncer qu'ils trouveront dès le prochain numéro, les horaires de tous les trains sur la ligne de Lyon à Tarare, le Trévoux à Lyon et du chemin de fer de l'Est de Lyon.

Le Budget de la France

Une société, présidée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, et ornée de M. Léon Say, s'épand dans le public des petites publications destinées à propager l'esprit du centre gauche.

Cette société vient de publier une petite brochure à cinq sous destinée à donner aux gens naïfs des idées centre gauche sur les finances de la France.

On y lit notamment que c'est la Restauration qui, jusqu'à ce jour, a le mieux géré ses budgets. — Sauf une exception unique; le temps où M. Léon Say a été ministre des finances.

Pour arriver à ce résultat, on juge les gouvernements d'après les excédents de recettes — qui tiennent peut-être à autre chose qu'au mérite des ministres.

Voyons!... monsieur Léon Say, les contribuables sont bien pour quelque chose dans les excédents que vos agents se sont bornés à recueillir?

Dans la même brochure, on répartit entre les gouvernements les dépenses de ce siècle. On commence par nous dire que 438 milliards ont été dépensés dans les 81 premières années de ce siècle; c'est-à-dire, assez d'argent pour faire, en pièces de cent sous, vingt-cinq fois le tour de la terre; et qu'il faudrait 900 ans pour ramasser ces susdites pièces.

Après quoi, on nous enseigne que la Restauration n'a dépensé que 16 milliards, le gouvernement de Juillet 22 milliards, etc., et la République actuelle 38 milliards et demi seulement dans ses onze premières années, etc.

On voudrait faire, par des raisonnements absurdes, les affaires des monarchistes, qu'on ne parlerait pas autrement.

D'abord, en ajoutant bout à bout des revenus annuels, on arrivera toujours à produire un résultat qui n'aura qu'un inconvénient; celui de n'avoir aucune portée.

Cela vaut le raisonnement qui consiste à démontrer que si l'ancêtre de quelqu'un avait prêté un sou du temps de Jésus-Christ à intérêts composés, ce quelqu'un aurait aujourd'hui une fortune prodigieuse.

Ces sortes de jeux arithmétiques, qui peuvent amuser les curieux, ressemblent, quand on les applique à la politique, à un essai de duperie.

Ensuite, quand on mêle des revenus du temps du Consulat, et des revenus d'aujourd'hui, on mêle des quantités qui n'ont aucun rapport.

La valeur de l'argent n'est pas la même; les besoins ne sont pas les mêmes; la population de la France n'est pas la même; la richesse publique n'est pas la même.

Si l'on poursuivait la comparaison de M. Léon Say et C^e, jusqu'à l'ancien régime, on arriverait à trouver que la gestion des finances dans les dernières années de Louis XIV et sous Louis XV, a été un modèle: ce sont pourtant les époques où le peuple a été le plus écrasé; celles que les monarchistes, eux-mêmes, ne défendent pas.

Il nous semble que les noms de trois membres de l'Institut, notamment de MM. Léon Say et Barthélemy Saint-Hilaire, font une étrange figure en tête de ce factum.

Examinons l'histoire de nos budgets avec plus de sincérité. Ils ont considérablement augmenté depuis 1816. Cela se conçoit: comment se répartit cette augmentation?

La Restauration a eu des budgets de 800 millions à 990. — Le premier celui de 1816 (les autres étant partagés entre Napoléon et Louis XVIII), a été de 878,900 millions. — Le dernier, celui de 1829, a été de 992. On touchait donc au milliard quand survint 1830.

Il est équitable de reconnaître que la Restauration a augmenté de très peu les dépenses: de 12 0/0. C'est le contingent le plus faible, — après la République de 1848, qui, au lieu de 1830, a augmenté les dépenses de 100 pour cent.

Mais s'il est vrai que la Restauration n'a guère augmenté les charges des contribuables, il est vrai aussi qu'elle a étrangement dépensé ce qu'elle prenait.

Savez-vous à quoi montait, à cette époque, le budget de l'instruction publique? — A quelques centaines de mille francs. Il ne composait pas la troisième partie du budget.

Savez-vous à quoi se montaient les dotations, c'est-à-dire la liste civile et le reste des grands pouvoirs de l'Etat?.. Ils composaient à eux seuls la trentième partie du budget.

En réalité, si au lieu de prendre un chiffre brutal qui ne dit rien, on compare les recettes d'alors avec la fortune publique d'alors, autant qu'on peut le juger, on trouvera que le gouvernement de la Restauration coûtait au moins aussi cher que le nôtre, — et plus cher.

On a cherché la proportion entre la richesse générale, autant que peut l'établir la valeur des successions taxées chaque année par le fisc et le chiffre du cadastre.

Cette proportion n'a guère varié dans ce siècle: le chiffre de la Restauration reste

le plus élevé. Mais à quoi donc était dépensé cet argent?

On ne faisait à cette époque, ni écoles, ni chemins de fer, (ces derniers pour la raison majeure que vous devinez).

Les travaux publics n'étaient presque rien.

Des besoins d'une société moderne, les uns commençaient à peine à se faire sentir, les autres étaient parcimonieusement traités.

C'est dans ces conditions que la Restauration dépensait un peu moins d'un milliard.

C'était déjà trop. Le régime de Juillet a inauguré les gros budgets. De 900 millions, il a fait passer les dépenses annuelles à 13 ou 1400 millions, sans compter le budget extraordinaires.

Le régime de Juillet a augmenté les dépenses de 40 0/0. C'est un chiffre énorme, surtout si l'on songe à deux choses:

D'abord, il a vécu avec l'idée de la paix à tout prix. La paix est un bien; elle n'a pas de partisan plus déterminé que nous. Mais le gouvernement d'alors a poussé sa passion pour elle jusqu'à l'humiliation. C'était trop. Il a passé son temps à faire des concessions, au nom de la Révolution française, à toute la réaction européenne.

Ensuite, venu à l'époque où les constructions de chemins de fer commençaient, il a livré le premier les routes du monde moderne au monopole, à la haute banque. Ainsi, il s'exonérait de deux grandes sources de dépenses des Etats, d'abord en sacrifiant la fierté, ensuite en sacrifiant les intérêts de la France.

Et c'est malgré cela qu'il a élevé le budget de 40 0/0.

Cela suffit à juger le régime. La République de 1848 a eu un double malheur: d'abord, elle a débuté au milieu de crises et de désastres financiers sans exemple; ensuite, elle a été étranglée avant l'achèvement de sa quatrième année.

Mais c'est le seul régime qui n'ait pas augmenté les charges publiques de ce pays: au contraire.

Et avec cela, elle donnait aux travaux publics un élan extraordinaire; elle poursuivait la construction de nos chemins de fer; elle les rachetait. Elle a été assassinée trop tôt pour les ouvrir. L'honneur et le profit de son œuvre a passé au second Empire. — Sic vos non vobis.

Quant au régime du 2 Décembre, on connaît ses prouesses.

Il a trouvé le budget à 4,300 ou 4,400 millions; il l'a porté environ à 2 milliards.

Qu'a-t-il fait avec cet argent? Des chemins de fer? — Non: il les a laissés faire aux grandes Compagnies. — En arrivant, l'empire ne fit guère d'économies que sur les travaux publics. C'est lui qui est ici le grand coupable. — Ah! s'il n'avait pas livré de nouveau les routes économiques de la France!

Mais à l'époque où l'on construisait toutes les lignes productives, l'empire a livré à la haute banque ce bénéfice de 2 milliards dont j'ai parlé à propos des tarifs, et laissé aux générations suivantes le poids des lignes improductives.

En même temps, il refusait à l'un de ses ministres l'enseignement obligatoire, et rejetait sur l'avenir la dépense nécessaire pour construire partout des écoles.

Malgré cela, il a lui aussi augmenté ses dépenses de près de 40 0/0. Je ne parle pas de la dette, dont il faudra parler à part.

Ce n'est pas tout: on conviendra sans difficulté que le poids de la guerre franco-allemande retombe sur la responsabilité de l'Empire.

Et alors, ce n'est plus à 4,800 millions ou 2 milliards que l'Empire a porté le budget, c'est à 12 ou 14 milliards.

La République actuelle qui l'a augmenté dans la même proportion (jusqu'à la porter à 3 milliards) n'est pas sans torts à son tour.

Si M. Léon Say se bornait à le constater, il aurait raison. Il devrait, pour être juste, rappeler la part prise par M. Léon Say à cette augmentation.

De mon temps, tout allait bien, fait-il dire dans son petit factum. Depuis on a commis trois fautes:

- 1^o Des dégrèvements;
- 2^o Des expéditions lointaines;
- 3^o Des travaux publics entrepris avec irréflexion.

La première de ces fautes est vénielle, on en conviendra. Se plaindre à la fois que le gouvernement impose une charge trop lourde au pays, et que le gouvernement dégrève les impôts, cela n'a pas de sens.

Restent les expéditions lointaines: je les ai, pour ma part, combattues avec acharnement; je ne me rappelle pas que M. Léon Say nous ait apporté le concours de sa grande autorité. Ou comme sénateur,

ou comme ministre, il s'est associé à toutes les fautes qu'il accuse... avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, président du comité qui publie la petite brochure.

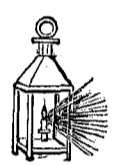
Les travaux publics entrepris avec irréflexion! Et qui donc y a eu plus de part que M. Léon Say, l'un des trois auteurs du plan connu sous le nom de plan Freycinet?

Retenons de ces trois griefs, les expéditions lointaines, le plus sérieux. Ajoutons-y l'absence de réformes en toutes matières; en sorte que la bureaucratie a mal gouverné la France.

Et prenons la résolution de renoncer aux guerres de conquêtes, et de soumettre d'une façon effective la bureaucratie au contrôle des élus du peuple.

Alors seulement nous pourrions avoir le vrai budget de la démocratie.

CAMILLE PELLETAN.
(La Justice)



SOCIÉTÉ DU CENTENAIRE DE 1789

SÉANCE D'INAUGURATION

Une grande fête patriotique avait lieu samedi, rue Constantine. La Société du Centenaire prenait possession du local que depuis plusieurs semaines, on s'occupait activement d'organiser pour elle. Dès huit heures, ses adhérents se pressaient nombreux, dans la grande salle de réception, artistiquement décorée pour la circonstance et qui n'a pas tardé à se trouver beaucoup trop petite pour recevoir tous les adhérents. Près de trois cents citoyens étaient présents, et les représentants des corps élus du département avaient tenu à témoigner par leur présence, de l'intérêt qu'ils portent à une œuvre aussi essentiellement patriotique et républicaine.

Sous le faisceau de drapeaux qui entouraient le buste de la République, ornée des insignes du Centenaire, à la table d'honneur prenaient place, M. le Dr Gailleton, maire de Lyon, président honoraire; M. Guillaume, député du Rhône; M. Robin, président de la Société; M. Bérard, vice-président; MM. Quivogne, Bouvier, Serin, Combet, Grinand, Hemmel, adjoints au maire de Lyon; Aulavray, Bérouton, Gramusset, Bernard-Saint-Just, Damon-Pichat, Martinière, conseillers municipaux; Boudet, Guichard, conseillers d'arrondissement; Bérard, substitut du procureur de la République; Dr Beauvisage, délégué du comité d'Oullins; M. Nottin, 2^e adjoint au maire de Tarare, délégué du comité de Tarare; Voidier, maire de St-Rambert, délégué du comité de St-Rambert; Dauvergne, Lagarrigue, Frère, Jabert, Imbert, Lachize, Cailleux; Gros, président de la Société des

feuilleton de L'INDÉPENDANT DU RHÔNE du 5 Décembre 1886

LA FEMME MURÉE

PAR Henry NOEL

Tranquillité apparente, car pour ne pas manifester au grand jour, l'insurrection n'en était que plus dangereuse. Les idées nouvelles étaient accueillies avec un ardeur extraordinaire à laquelle la nécessité du mystère venait donner un redoutable aliment.

Le prieur n'ignorait pas ce qui se passait; une crainte confuse l'alarmait, des pressentiments vagues l'assaillaient et à maintes reprises, il avait réuni à l'abbaye les religieux et les notabilités dévotées de la paroisse pour arrêter de concert avec eux un plan de conduite qui pût parer à toute éventualité.

Même, pour moins éveiller les soupçons, ces réunions eurent lieu le plus souvent à quelques kilomètres de Tarare, entre Pontcharra et Saint-Romain de Popé, dans un château dépendant de la famille d'Alphonse et dont on peut voir encore les restes sur la route de Saint-Romain. Le château s'appelait le manoir de Varennes. Il avait été donné en propriété parti-

culière par le sire Guillaume d'Albon à un de ses neveux qu'il affectionnait particulièrement.

Ce neveu, Louis de Varennes, avait été par lui, dès ses premières années, destiné à l'état monacal, et plus pour complaire aux volontés de son oncle que par conviction religieuse, il avait, à seize ans, prononcé ses vœux solennels dans la chapelle de l'abbaye.

En 1780, il avait une trentaine d'années; c'était un religieux à la figure d'ascète et d'apôtre, où la dureté des traits nettement dessinés était à peine adoucie par le regard d'exquise bonté de ses yeux caves, sa figure décharnée, amaigrie indiquait assez que dans sa carrière monacale, il avait recherché avec une amère volupté les privations et les pénitences de la plus austère discipline. Il avait martyrisé sa chair avec une joie atroce pour dompter les révoltes de son âme, et à poursuivre l'accomplissement de ses devoirs religieux, il avait mis une sorte de passion âpre qui lui avait fait trouver dans cette renonciation de lui-même et dans la paix du cloître comme la révélation de béatitudes extatiques, ignorées du monde profane.

Quand la suspension du monastère vint l'arracher à la vie austère de cénobite qu'il menait depuis son entrée au cloître, avec cette résignation morne qui semblait n'appartenir qu'au tombeau, il éprouva le besoin de mettre d'une façon plus effective au service de sa cause, les trésors d'activité

religieuse et de foi profonde qu'il se sentait en lui.

Le curé de Tarare, M. Mignery, avait alors un vicaire M. Poncet, mais l'annexe de Saint-Marcel, quartier pauvre, était bien délaissée. Varennes demanda d'en être nommé vicaire et l'obtint.

Dans ce nouveau poste, il ne tarda pas à obtenir la confiance du prieur qui le prit pour conseiller et lui faisait part de ses alarmes. Le vicaire ne pouvait que les partager.

Et cependant aucun fait précis ne les justifiait. Le brigadier de maréchaussée, Philippe Roger, qui, grandi dans le manoir de Varennes, avait voué au vicaire une affection profonde, avait mis à son service toute l'habileté, tout le flair sagace et sûr dont il était doué; il avait organisé des battues, espionné le pays. Il avait acquis la preuve qu'une société secrète existait, étendant sur tout le canton de profondes ramifications. Mais où étaient ses adhérents, quel était son chef, son mode d'organisation, le lieu de ses réunions; ces questions étaient restées insolubles et le brigadier en perdait la tête.

Un jour pourtant, il dit au prieur: « je suis sûr sur la voie; depuis longtemps je surveille M. Gallon; je ne serai point étonné que par lui on ne trouve la bande que Dieu confonde.

M. Gallon était un des plus notables négociants de Tarare; il avait repris, pour son compte, les théories que Simonet avait essayé infructueusement de mettre en pra-

tique; l'industrie de la mousseline avait pris, grâce à son intelligente initiative, un extraordinaire essor et jeune encore, il était déjà à la tête d'une fortune considérable.

Cette prospérité n'avait pas manqué de susciter comme toujours à M. Gallon de nombreux ennemis, concurrents distancés et se plaignant de l'être, médisants, envieux, qui ne pouvaient se faire à l'idée du bonheur d'autrui.

Mais ces ennemis, en temps ordinaire, en auraient été pour leurs frais. La vie de M. Gallon était régulière; son honorabilité commerciale indiscutable, ses mœurs probes. Aimé de ses ouvriers et les aimant, il avait constitué autour de lui comme une grande famille dévouée dont l'affection profonde et sincère était sa meilleure sauvegarde.

Tout cela était insuffisant. M. Gallon n'était ni catholique ni dévot. Il avait longtemps vécu à Genève où ses parents s'étaient exilés à la révocation de l'Edit de Nantes. Il avait grandi dans les idées de libre examen, de libre conscience, pour ainsi dire de libre pensée fort en honneur à cette époque et dans cette ville. Au grand tort d'être protestant, il joignait le tort de n'être pas pratiquant, sa religion était une philosophie éclairée, qui laissait à son âme une indulgence seraine.

Esprit cultivé, il avait beaucoup étudié et beaucoup appris. En correspondance régulière avec les Encyclopédistes, dans le grand mouvement politique qui se prépa-

rait, il s'était assuré une place honorable; il était ce qu'on appellerait de nos jours un militant.

C'était un sage, fuyant les luttes stériles: il prêchait d'exemple, estimant que les conseils ne sont rien sans la pratique, et jamais il ne montra à l'égard de ses adversaires la moindre intolérance. Il respectait toutes les opinions, si elles étaient sincères, et son expérience lui permettait de faire son œuvre d'apôtre des bonnes paroles nouvelles, sans blesser aucune conviction.

Une pareille attitude n'avait pas tardé à lui gagner tous les cœurs: ses ouvriers s'étaient instinctivement rapprochés de lui comme de l'homme providentiel attendu. Ils écoutaient avidement ses paroles, les lectures qu'il leur faisait; ils prenaient goût aux livres qu'ils leur prêtait, et à leur tour, répandaient autour d'eux les vérités philosophiques dont ils avaient pu se pénétrer. Si bien, qu'un jour l'industriel fut considéré comme le chef des libéraux à plusieurs lieues à la ronde. Son autorité était acceptée partout, discutée nulle part.

On s'explique facilement que cette situation, il l'avait conquise malgré et contre le clergé! Tout avait été mis en œuvre pour le rallier à des idées plus salutaires; tout effort jugé inutile de ce côté, on avait essayé de mille autres moyens: espionnages, dénominations calomnieuses, diffamations, attaque du haut des chaires, dans les prônes, excitation des ouvriers à la révolte,

rien n'avait été négligé, et rien n'avait pu lasser la résistance froide et tenace qu'il opposait à ses ennemis.

Ce qui redoublait leur rage, c'est que M. Gallon avait une fille, Magdelaine, qui partageait les idées et les travaux de son père. On avait vainement essayé de persuader son père qu'il fallait la mettre au couvent pour faire son éducation.

Il avait résisté aux menaces et aux prières, et déclaré qu'il se chargeait lui-même d'instruire sa fille.

Sa femme était morte peu de temps après la naissance de Magdelaine, et il s'était voué à l'éducation de sa fille comme à la seule consolation qui fut lui rester dans l'immense malheur qui l'avait frappé.

On comprend facilement qu'élevée de cette façon la jeune fille adopta de bonne heure les idées de son père et les fit siennes. Comme il devait arriver également, elle leur communiqua un charme nouveau; elle leur donna quelque chose de sa grâce exquise et de son esprit adorable, et beaucoup qui, par routine, résistaient à la sage influence du père cédaient à l'éloquence primesautière de la jeune fille.

Hors nous et nos amis, il n'y a pas de saintes gens, sont portés à déclarer les hommes d'Eglise. Ayant été repoussés avec pertes dans toutes leurs tentatives de conversion, ils organisèrent contre l'industriel de puissantes cabales.

(A suivre)

volontaires de 1870-71; plusieurs délégués des comités ruraux et les représentants de la presse; MM. Gauraud, du Progrès, Gandrey, du Petit Lyonnais, Sigrist, du Lyon-Républicain, et Paul Bertnay, du Courrier de Lyon.

Après avoir ouvert la séance, M. Robin donne la parole à M. Henri Martin, secrétaire général de la Société, pour la lecture de la correspondance.

De nombreux télégrammes et lettres d'excuses étaient, en effet, arrivés de la part d'amis absents, heureux de s'associer, même de loin, à la fête du Centenaire. En voici quelques extraits :

M. Edouard Millaud, ministre des travaux publics, avait envoyé le télégramme suivant :

« Je suis de cœur avec vous. »

« Edouard MILLAUD. »

M. Munier :

« Mes meilleurs souhaits. Vive la République ! »

« MUNIER. »

M. Perras avait adressé la lettre suivante à M. Robin :

« Monsieur le Président, »

« A mon réel regret, je ne pourrai me rendre samedi 27 courant, à la fête d'inauguration du local de la Société, ne possédant pas pouvoir manquant aux séances du Sénat. »

« Veuillez être l'interprète de mes sentiments et agréer mes salutations fraternelles. »

« Ad. PERRAS. »

M. Edouard Thiers :

« Monsieur le Président, »

« Veuillez bien m'excuser auprès de tous nos amis. Il m'est impossible de me rendre à Lyon, samedi, comme je le désirerais. Les travaux de la commission du budget, ceux de la commission de l'armée et de l'importance des séances publiques en ce moment ne me le permettent pas. »

« Mes sympathies n'en sont pas moins acquises, croyez-le, à l'œuvre du Centenaire. Je compte sur votre obligation pour le faire savoir et vous assure de mon amitié. »

« Ed. THIERS. »

M. Marmonier, député du Rhône, avait également adressé au président de la Société une lettre de regrets, en déclarant que toute sa sympathie et tout son appui étaient acquis d'avance à l'œuvre du Centenaire.

MM. Dubois et Rossignaux, adjoints au maire, retenus au cercle républicain, s'excusèrent de leur côté en raison d'engagements antérieurs; M. F. Trousselier, conseiller municipal, et M. Filleron, ancien conseiller d'arrondissement s'étaient aussi fait excuser.

La lecture de la correspondance terminée, M. Guillaumou, député du Rhône, a pris la parole.

« Si tous les députés, a-t-il dit, en substance, ne vous ont pas adressé leurs regrets de ne pouvoir assister à la fête patriotique que vous avez organisée, c'est qu'il avait été décidé qu'un d'entre nous viendrait représenter la députation du Rhône au Centenaire; je suis heureux d'avoir été désigné par mes collègues pour venir au milieu de vous car je considère cette fête comme le prélude de la grande fête du réveil qui aura lieu en 1889. »

La Société du Centenaire de 1789 est en effet une société largement démocratique, ouverte à tous les républicains, sans acception de nuances et sous les auspices de laquelle ils se groupent tous pour célébrer en 1889 le glorieux anniversaire de l'immortelle Révolution qui nous a donné la liberté. (Applaudissements.)

L'orateur félicite les organisateurs de la Société de leur généreuse initiative, de la propagande qu'ils vont entreprendre pour populariser dans nos campagnes le culte des traditions révolutionnaires et assure la Société du Centenaire des sympathies les plus efficaces de la députation du Rhône.

Pour continuer à la mériter, il suffit que la Société observe le programme qu'elle s'est tracé et qui lui permet de préparer l'union intime de tous les républicains, pour le salut de la patrie et de la République.

Une double salve d'applaudissements salua la fin de ce discours dont le compte rendu traduit imparfaitement la forte et vive éloquence.

M. Robin, président de la Société, se lève pour remercier, au nom de l'Assemblée, M. Guillaumou, et ce premier devoir accompli, il déclare qu'il y a une dette de reconnaissance à acquitter envers la démocratie lyonnaise, représentée à cette fête par un si grand nombre de ses serviteurs :

C'est, dit-il, un grand honneur et une grande force pour la Société de voir tous ces hommes groupés pour la défense de la cause commune, le triomphe définitif des revendications de la Révolution de 1789, cette date qui marque non pas seulement dans les annales de la France, mais comme on l'a dit, dans celle de l'humanité (bravos).

Et si vous n'êtes venus à nous, si chaque jour nous amène de nouveaux adhérents c'est que, comme l'a dit excellemment notre sympathique député, M. Guillaumou, la Société du Centenaire n'a d'autre but que de rallier autour d'elle tous les républicains du département du Rhône.

Le gouvernement se prépare, ajoute M. Robin, à fêter dignement la Révolution de 1789, en élevant un monument à la gloire de la République sur l'emplacement des Tuileries; mais, disons bien haut qu'en dehors de l'initiative du gouvernement il faut que l'initiative privée honore la mémoire de nos ancêtres, en fondant l'union de tous les républicains, qui seule peut assurer le triomphe des principes pour lesquels ils ont lutté et sont morts.

En terminant, M. Robin boit à la députation du Rhône et à tous ceux qui aideront à fêter dignement le centenaire de la Révolution (salvoirs d'applaudissements).

M. le D' Gaillat se lève à son tour. Des applaudissements éclatent de toutes parts pour saluer le premier magistrat de notre ville et le remercier de l'appui si précieux et du concours si utile que sa présence apporte au Centenaire.

M. Gaillat porte un toast aux fondateurs de la Société du Centenaire et à la prospérité de la Société.

Le but que la Société se propose est essentiellement général : honorer la mémoire de nos aïeux de 89 dont les luttés et les souffrances nous ont fait ce que nous sommes. C'est-à-dire, des citoyens, des hommes libres (triple salve d'applaudissements.) Même si leur œuvre avait atteint son développement complet nous aurions encore le devoir d'honorer leur mémoire et de célébrer ce souvenir.

Mais un autre devoir nous incombe aussi pressant, puisque les réactions ont essayé pendant près d'un siècle de détruire leur œuvre et qu'ils ont empêché la Révolution de porter encore tous ces fruits.

Dans ces circonstances, l'œuvre du Centenaire est doublement patriotique; elle offre aux républicains un terrain d'union, d'entente et de conciliation. Elle réunit tous ceux qui aiment la République et la servent avec dévouement et conviction. Elle fera disparaître jusqu'au souvenir des divisions du parti. Et, à vrai dire, le parti républicain est-il si profondément divisé ? Non, toutes les fractions ont un point commun, l'amour de la République, et leurs décisions portent uniquement, comment dirais-je, sur les diverses manières de faire le bien et de servir la République. (Bravos répétés.)

La constitution de notre Société est essentiellement démocratique. Notre présence à tous ici l'atteste. (Bravos, applaudissements.) Elle est largement ouverte à tous, et si, depuis sa fondation, près de quinze cents adhérents sont déjà inscrits sur ses registres, ce n'est pas par hasard que nous les comptons bientôt, c'est par milliers. (Bravos.) Il faut qu'avant ces quelques années qui nous séparent de 1889, nous soyons des milliers, car tout ce que le département du Rhône compte de républicains doit en faire partie, pour qu'à l'époque de cet anniversaire sacré, il n'y ait plus que deux partis en présence : les fils de la Révolution d'un côté, et de l'autre ses renégats. (Applaudissements répétés.)

L'action de la société sera facilitée par l'appui que ne manquera pas de lui prêter un pouvoir nouveau, qui est un peu comme la langue d'Esopé et peut faire beaucoup de mal et beaucoup de bien — la presse, qui dans cette circonstance fera beaucoup de bien à l'œuvre nationale et la Révolution.

A ce toast souligné par les applaudissements répétés de l'assemblée, M. Gandrey, rédacteur au Petit Lyonnais, répond au nom de la presse. M. Voidier, maire de Saint-Rambert, au nom des campagnes du Rhône, remercie les sociétaires de l'œuvre d'instruction et de propagande à laquelle ils se sont voués. M. Bérard, conseiller municipal, vice-président, expose en quelques mots la situation administrative de la Société et annonce aux applaudissements de tous, que la salle de lecture est définitivement ouverte et le service de la bibliothèque, pour les adhérents et pour les comités, assuré.

Une fête improvisée a lieu alors, pleine d'entrain. De nombreuses chansons patriotiques et des couplets de circonstance, en l'honneur du Centenaire, sont entonnés par divers sociétaires et l'assemblée se sépare au cri du Vive la République! après avoir chanté notre hymne national.

La société du Centenaire n'a plus qu'à tenir les promesses de ses débuts et à profiter, pour assurer le développement de son œuvre, des sympathies générales dont elle a reçu hier l'affirmation officielle.

Séance du 1^{er} Décembre 1886

A 11 heures du soir, à la fin du dîner donné en son honneur chez M. Chabrière-Arlès, M. Massicault, accompagné de MM. Alapelite et Drouin, secrétaires-généraux, s'est rendu mercredi à la séance de la commission administrative de la Société du Centenaire.

Une assistance nombreuse était réunie. Remarqué : MM. Pugeaud, ancien maire de Chalon-sur-Saône, président au tribunal; Bérard, substitut; Quivogne, Bizet, Aulavray, Serin, Dupont, conseillers municipaux; Guicherd et Boudet, conseillers d'arrondissement; Voidier, maire de Saint-Rambert, Reygnier, maire de la Demi-Lune; Colas, adjoint; Razuret, agent-voyer; Magnan, percepteur; Garin, architecte; Frère, Lagarrigue, Dauvergne, Reygnier, Leclerc, Eymiel, Saint-Maurice, Jac, Chabuel, Henri Martin, Marietton, Fillion, Tony Roche, J. Giroud, Duchanel, Peyret, etc., etc.

La séance était présidée par M. E. Bérard, conseiller municipal. M. Bérard a souhaité la bienvenue à M. Massicault qui, récemment inscrit au Centenaire, avait bien voulu réserver à ses amis et collègues de la Société, la dernière soirée de son séjour à Lyon.

M. Massicault a déclaré qu'il avait saisi cette occasion de venir assurer la Société de ses sympathies les plus ardentes.

Elle me rappelle, a-t-il dit, les vieilles luttes politiques d'autrefois où je me réunissais avec mes amis pour combattre le bon combat contre l'Empire. En me trouvant au milieu de vous, il me semble que je me retrouve au milieu des miens.

Le résident-général de Tunisie a indiqué que dans sa nouvelle administration, il n'aurait pas un rôle de politique militante et que sa tâche se bornera à servir les intérêts politiques, commerciaux, industriels de la France et à faire aimer la mère-patrie. Mais cette politique militante, il s'associera par la pensée à ceux qui la continueront ici, c'est-à-dire les membres de la Société du Centenaire.

Vous êtes un certain nombre, a-t-il dit en s'adressant à eux. En 1889, il faut que vous soyez la totalité des républicains de la ville et du département, ou du moins que la minorité soit imperceptible. C'est ainsi que vous ferez beaucoup pour la République. Nous sommes votre émanation, sans vous nous ne sommes rien, c'est sur vous que nous nous appuyons. Il faut que sur le sol de la patrie, non seulement vous mainteniez, suivant l'ancienne devise suisse, mais encore que vous croissiez et multipliez.

En terminant, M. Massicault ajoute :

Je ne suis pas venu pour faire de discours, mais pour vous apporter le témoignage d'une sympathie ardente. Recevez le comme celui d'un homme dont l'esprit et le cœur appartiennent à la démocratie et qui n'a jamais servi qu'elle, ici et ailleurs.

Les applaudissements avaient à peine cessé que M. Aulavray, conseiller municipal, se levait, et en excellents termes, très goûtés, adressait à M. Massicault les vœux de succès qui accompagnent notre ancien préfet dans l'œuvre nationale qu'il va accomplir à Tunis.

M. Quivogne, dans une éloquente allocution, a indiqué ensuite le rôle de la démocratie lyonnaise, à l'avant-garde de la nation. Il démontre la nécessité de cette avant-garde, sans laquelle toute démocratie n'est qu'une démocratie affaiblie. Le rôle d'un préfet avec une démocratie pareille est difficile, le tact et l'administration habile de M. Massicault ont su éviter toutes les difficultés. Il convient de l'en remercier et de l'en féliciter. L'honorable conseiller municipal retrace alors les premières luttes qu'a eu à soutenir le Centenaire et adjure le préfet de faire entendre des paroles d'union et de concorde qui soient entendues par tous.

M. Massicault reprend la parole :

Vous me demandez, dit-il, ce que je pense de l'Union des républicains. Toute ma vie j'ai fait ce que j'ai pu pour l'assurer.

Parlant de la conciliation, entre républicains, et de la concentration des forces du parti, M. Massicault rappelle ses luttés comme journaliste dans les Charentes, la Vienne et le Maine-et-Loire où, en collaboration avec des hommes tels que Allain-Targé et Sigismond-Lacroix, la victoire fut le partage des républicains grâce à leur étroite union contre tous les partis monarchistes coalisés.

Evoquant un exemple plus récent, celui des républicains du département du Nord qui viennent d'obtenir, un triomphe éclatant par leur union intime contre les ennemis de la République, l'orateur dit que les divergences d'opinion, loin d'être un danger, sont toujours fécondes à condition que le jour de la lutte, au moment de l'action, toute dissidence cesse.

Pour ma part, ajoute-t-il, quoiqu'on ait pu penser, je n'ai jamais établi une distinction entre les divers comités, les diverses associations qui se partagent la démocratie lyonnaise. J'ai toujours eu pour tous une égale estime. L'administration n'a jamais troublé leur travail. Et je sais, Messieurs, cette occasion de déclarer absolument retrouvées les pensées de mésestime et de désaffection qui m'auraient été attribuées à l'égard d'un comité quelconque. Je ne les ai jamais jugés. Je leur ai donné à tous l'appui de mon esprit et de mon cœur, comme citoyen, mais comme préfet je les honorerai trop, j'aurais trop de confiance dans leur sagesse et leur prudence pour mêler à leurs libres discussions l'action administrative.

Cette déclaration très nette des sentiments de sympathie que le préfet, M. Massicault, avait toujours conservés à l'égard du Comité central, en dépit des apparences fâcheuses qui avaient pu faire croire à de légers dissentiments, a été vigoureusement applaudie. Ces paroles avaient en effet une portée considérable qui dépassait l'enceinte où elles étaient prononcées. On a vu avec plaisir que le préfet se séparait ainsi de ceux qui avaient entrepris contre le Comité central une campagne si déplorable pour le parti républicain et infligeait un désaveu formel à ceux qui avaient essayé de le représenter comme hostile à cette organisation électorale.

Ces paroles auront peut-être pour résultat de décider les indécis à se rallier autour de cette organisation et ce n'est pas sans intention que le préfet les a prononcées à la Société du Centenaire : c'est qu'il voulait indiquer que les républicains pouvaient trouver là le vrai terrain de conciliation où la concentration de toutes les fractions du parti peut s'opérer librement. Sa déclaration à cet égard mérite d'être reproduite textuellement :

Je ne puis que répéter qu'il est impossible de trouver un terrain d'union mieux choisi. Vous allez comme à un pèlerinage, vous remontez aux origines, aux sources de la démocratie moderne, vous vous proposez d'honorer ceux qui ont fait le peuple actuel, ceux sans lesquels, non seulement nous ne serions pas ici, mais encore sans lesquels nous ne serions rien. Ne devons-nous pas marcher tous, unis dans l'enthousiasme de fils, confondus dans le même sentiment de vénération, devant leurs aïeux ? Et que's aïeux ! Des aïeux tels que l'humanité n'en connaît jamais de plus grands et de plus vénérables ! Voilà vers quels souvenirs vous vous acheminiez ! Il est impossible que vous ne réunissiez pas toute la démocratie du Rhône, non seulement de Lyon, mais surtout du Rhône. Car si la Révolution a transformé le sort des citoyens, c'est surtout celui des habitants de la campagne. De serfs attachés à la glèbe, elle en a fait des hommes libres. (Bravos.)

Vous êtes attelés à une œuvre excellente qui doit entraîner tous les républicains; je vous laisse les vœux les plus ardents et les plus cordiaux pour ce succès.

Je vais à Tunis avec l'ambition de faire œuvre qui dure, et pour faire œuvre qui dure, dans ces pays, il faut y aller avec la décision d'y rester longtemps, c'est ainsi que j'espère célébrer avec la population africaine, le Centenaire de 89. A ce moment-là, je suis sûr comme je le disais tout à l'heure que vous serez l'unité des républicains ou que la minorité sera imperceptible. Vous ne pourriez jamais m'envoyer une nouvelle qui me remplisse de plus de joie, de consolation et d'espérance, qu'en m'apprenant la réalisation de cette prévision.

M. Massicault fait ensuite l'éloge de la démocratie lyonnaise. Pendant les quatre années où il a été à la tête de l'administration du Rhône, il n'a eu qu'à la féliciter de l'attitude correcte et irréprochable qu'elle a su garder, même pendant les crises ouvertes les plus douloureuses. Le rôle de l'administration s'est borné à regarder et à conseiller, non pas d'une façon occulte, en intervenant dans les affaires débattues contre le gré de ceux qui les débattaient, mais au contraire, quand ces conseils étaient demandés, sollicités des deux partis.

Il termine en déclarant qu'il n'a jamais cessé d'être en rapports amicaux avec la municipalité républicaine de notre ville, — ses collaborateurs peuvent dire quel heureux parti il a su tirer des observations, des critiques mêmes adressées à l'administration préfectorale, — et renouvelant l'éloge du Conseil de la société du Centenaire et de la démocratie lyonnaise envers laquelle il gardera toujours un souvenir de haute estime et qui est telle « qu'il n'en connaît jamais de plus ferme, de plus intelligente et de plus sérieuse. »

Des applaudissements répétés ont accueilli les paroles de M. Massicault. M. Aulavray a redemandé ensuite la parole pour déclarer qu'il a cru devoir diriger quelques critiques contre les actes de l'administration préfectorale, qui lui semblaient contraires aux véritables intérêts de la démocratie, il n'avait jamais visé la personnalité de M. Massicault, pour lequel il avait une sincère estime.

M. Bérard, dans une courtoise et brève allocution, a exprimé à M. Massicault les sentiments qui animaient la Société du Centenaire, et l'a remercié, au nom de tous, de sa cordiale visite et de ses précieux témoignages de sympathie, dont personne ne perdra le souvenir.

La séance a été levée sur ces derniers mots et M. Massicault est sorti du Centenaire en recueillant sur son passage les vœux les plus affectueux pour le succès de sa mission en Tunisie.

Chronique

DE L'ARRONDISSEMENT

Tarare

Hospice de Tarare. — La Commission administrative de l'hospice de Tarare s'est réunie le 29 novembre à l'effet de nommer un économiste pour l'hospice. M. Delharpe a été élu.

Conseil des prud'hommes

Il y aura un deuxième tour de scrutin pour l'élection du Conseil des Prud'hommes.

Les Prévoyants de l'avenir

La 126^{me} section des Prévoyants de l'avenir, rappelle à ses membres adhérents que les cotisations sont reçues le premier dimanche de chaque mois de 10 heures à midi salle de la Justice de Paix.

Le secrétaire.

LESPINASSE.

Dix-huit mois de dictature

Au moment de commencer la publication d'un récit rétrospectif qui n'est pas une œuvre de haines ou d'attaques personnelles, mais une constatation de faits administratifs, dont l'histoire est intéressante, pour les administrés, nous recevons d'un de nos amis la communication suivante. Elle a trait à un des chapitres annoncés : Comment on veut devenir député et comme elle a le mérite de fixer immédiatement un point sur lequel nous aurons à revenir plus tard, nous jugons utile de la donner, au début de cette étude, comme nous publierons le plus possible, tous les documents se rattachant à cette affaire.

Tarare, le 29 novembre 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Indépendant du Rhône.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder l'hospitalité dans votre journal pour y insérer les quelques réflexions suivantes :

Le citoyen R., rédacteur d'une petite feuille pharmaceutique, doit nous édifier d'ici quelques jours sur des faits tellement odieux concernant notre administration communale que tout le parti républicain regrettera, alors, d'avoir choisi la municipalité actuelle.

Evidemment le parti républicain a eu le tort impardonnable de n'avoir pas voulu accepter notre Grand Pacha calomnieux pour maire de Tarare.

Quelle réclame au loin pour notre grand minotier !

M. le maire de Tarare, ce n'est pas un imbécile ! ce serait dit les pauvres malades et c'est réellement un bienfaiteur de l'humanité puisque ses concitoyens qui ont le bonheur de le posséder, l'ont investi de leur confiance en le nommant maire de Tarare.

Du courage, cher M. R., avec des collaborateurs de la force de MM. Lui et L'autre, vous pourriez organiser un comité progressiste qui battra en brèche comme au 4 octobre 1885, où M. Lui s'est acheté une si belle veste, le Comité républicain élu en réunion publique.

Ironie du sort ! Quelques semaines avant les élections législatives du 4 octobre 1885, un marché avait été conclu entre nos trois personnages :

M. R. prêterait fidèlement son concours à M. Lui; en revanche M. Lui, élu député, démissionnerait pour décrocher une place de Trésorier payeur général. Les fonds étaient prêts dans la caverne des financiers pour fournir le cautionnement. La chose ne devait pas être difficile attendu que tous les ministres de cette époque étaient les amis de notre honorable M. Lui. Il a été convenu, en outre, que M. Lui, démissionnaire, patronerait de toute son influence M. R. à la députation. Il reste à nous occuper de M. L'autre.

En raison des services rendu par Monsieur L'autre dans l'élection de M. Lui, en écrivant ou en faisant écrire, par un certain secrétaire du comité royal, une lettre diffamatoire contre le Comité républicain de Tarare, lettre restée dans les archives du Comité Central à Lyon, il a été convenu que les citoyens R. et Lui iraient de suite après l'élection, trouver les ministres pour recommander d'une manière toute spéciale M. L'autre.

Nous verrions aujourd'hui, si le plan organisé par les sujets de sa majesté Grégoire II eût réussi, nous verrions, dis-je, M. L'autre se promener sur la belle place de la Sous-Préfecture à Villefranche ou sur les boulevards de la Croix-Rousse. Courage ! Courage ! M. R. lui boit sans soif, les trinque à mort, les mastroquets, les tisseurs, les apprêteurs, les blanchisseurs, les paysans du Danguin, les négociants, les rentiers même vous donnent rendez-vous pour le 4 mai 1888.

Ah ! ce jour libérateur, vaillamment attendu par notre grand fumiste en minorité, quelle revanche pour M. R.

Ce jour là, mes chers concitoyens, vous ferez attention de ne pas nommer un maire qui est cléricale à Tarare et intransigeant à Bourbon-Lancy.

En attendant cet heureux jour M. R. nous venons de passer un marché avec un tailleur pour la confection de deux immenses vestes toutes chamarrées d'or et de deux douzaines de petites vestes godichonnes pour vos sujets et flatteurs.

Un membre du Comité républicain de Tarare élu en réunion publique.

M. Godde répudie énergiquement toute idée de candidature passée. Il va sans dire que nous venons de sa disposition pour insérer les rectifications qu'il pourrait nous adresser. La discussion est loyale et courtoise. Elle le sera tant qu'il dépendra de nous. Personnellement, cela nous sera d'autant plus facile que nous avons déjà tous les deux un point commun : un mépris identique pour le minotier. M. Godde se défend d'avoir jamais écrit, sans signature, dans la feuille dudit Monsieur et la façon dont il s'en défend indique assez l'estime en laquelle il la tient. C'est déjà un fait acquis aux débats et dont nous tenions à le féliciter. C'est le mépris des gredins qui est le trait-d'union des honnêtes gens.

H. M.

Aplatissement

Les écrivains ont suffi au pseudo-journaliste, qui se prenait au sérieux. Il se tient coi et les allusions qu'il nous décoche, sont vraiment si insignifiantes qu'elles ne valent pas d'être relevées. Il reste de lui, après l'exécution, ce qui reste d'une puce qu'on a écrasée sur un mur; nous n'insisterons pas devant cet effondrement.

Un seul point à retenir. Profitant d'une erreur typographique qui a gratifié M. Notin des fonctions de 1^{er} adjoint, bien involontairement, au détriment de l'honorable M. Rattier, notre minotier insère dans son journal que le procès-verbal publié est faux.

Il est vrai que cette affirmation est en si petits caractères, et si bien dissimulée dans un journal que personne ne lit, qu'on voit bien que notre homme tient peu à sa rectification et l'estime ce qu'elle vaut.

Le Courrier de Lyon et le Petit Lyonnais ont publié le procès-verbal en question, nous mettons le triste citoyen qui nous occupe, en demeure de demander dans ces deux journaux et dans l'Indépendant, qui l'accueillera, l'insertion de ses protestations.

H. M.

Je profite de l'occasion pour réparer une autre erreur. Il s'en est glissé quelques-unes dans le dernier numéro. L'article UNE IDYLLE n'était pas signé. Je tiens à déclarer que l'article a été rédigé par moi; ma signature a été omise par oubli, mais j'en accepte et j'en revendique toutes les responsabilités.

M.

Un démenti

Nous recevons la communication suivante, au dernier moment :

Les soussignés, témoins de M. Delharpe conseiller municipal, dans son affaire avec le sieur Barlerin.

Après avoir lu le démenti qui ce dernier a imprimé dans sa feuille et par lequel il traite de faux le compte-rendu de l'entretien qu'ils ont eu avec lui et que l'Indépendant du Rhône a inséré ainsi que le Courrier de Lyon et le Petit Lyonnais affirment sur l'honneur, et ils n'ont jamais menti, que le texte du procès-verbal qu'ils ont signé renferme exactement la vérité et que le sieur Barlerin en a menti, selon sa lovable habitude.

Le public appréciera et choisira entre son affirmation et la nôtre.

CHAZEL NOTIN, 2^e adjoint.

Inspecteur primaire. — Par arrêté en date du 30 novembre 1886, M. Leprun, inspecteur primaire à Tarare, a été promu à la 2^e classe de son emploi.

Accident. — Mercredi 1^{er} décembre jour de foire à Tarare, une voiture attelée d'un cheval appartenant à M. Durel, de Dième, sur laquelle il y avait 4 personnes, descendait rue Burie, lorsque le cheval effrayé, par le grand nombre de voitures arrivant à la foire, s'emporta et se précipita sur la devanture de M. Merillon qu'il brisa. Cheval et voiture entrèrent dans l'établissement sans blesser personne.

Arrestation. — Le 26 novembre dernier, vers dix heures du matin, le nommé Mazard, Claude, âgé de 41 ans, maçon, demeurant à Tarare a volé une dinde, dans un champ, au préjudice du sieur Guyonnet, propriétaire à Joux, au lieu de Chaland.

Mazard, surpris en flagrant délit a restitué la volaille qu'il venait de mettre dans un sac, après l'avoir tuée.

La gendarmerie prévenue a mis en état d'arrestation ce malfaiteur, qui a été conduit à Villefranche à la disposition de M. le procureur de la République.

Objet perdu. — Il a été perdu un paquet contenant de la librairie, l'apporté au bureau du commissariat.

Foire. — Le 1^{er} décembre, a eu lieu à Tarare la foire de St. André. Elle a été favorisée par un temps relativement beau aussi y a-t-il eu grande affluence d'étrangers et les transactions ont elles été considérables. Bonne journée pourtant.

CONSEIL MUNICIPAL DE TARARE

Séance du 19 Novembre 1886

(Suite)

Après une courte discussion, le Conseil vu l'exposé de M. le maire prend les décisions suivantes :

1^o Il demande à l'autorité supérieure la création d'un 2^e emploi d'instituteur adjoint à l'école municipale de filles au quartier de la Magdeleine à Tarare.

2^o Il vote pour cette sous-maîtrise un traitement annuel de 800 fr., à prendre sur les fonds disponible du budget.

3^o Il vote la somme de 150 fr. pour acheter de mobilier personnel à cette institutrice.

4^o Il vote la dépense nécessaire pour les travaux d'appropriation d'un logement pour cette adjointe dans les bâtiments à l'école, cette dépense sera payée au moyen du crédit : entretien du mobilier et du caux des écoles.

7^o Délibération. — M. le maire fait connaître que le Conseil de Préfecture du Rhône a rendu le 12 novembre courant un jugement : 1^o sur la demande en indemnité formée à la ville de Tarare par la Compagnie du gaz de cette ville pour dommages à elle causés par le refus de l'administration de laisser ouvrir des tranchées dans les rues et places de la ville pour les besoins de son exploitation. 2^o Sur la demande en indemnité formée par la ville de Tarare à dite Compagnie du gaz en raison de la mauvaise réfection des chaussées qui avait défoncées pour réparations ou pour de conduites et tuyaux à gaz.

Ce jugement.

1^o Condamne la Ville à payer à la Compagnie du gaz une indemnité de 4,500 fr. 72. pour les dommages ci-dessus énoncés.

2^o Condamne la Compagnie à payer à la Ville une indemnité 4,000 fr. pour les dommages aussi ci-dessus rappelés.

3^o Condamne les deux parties à payer dans la proportion de 1/3 pour la Compagnie et de 2/3 pour la Ville, les frais d'instance liquidés à la somme de 4,150 fr. 95.

8^o Délibération. — Sur la proposition de M. le maire, le Conseil confie à la Commission municipale des finances le soin d'examiner s'il y a lieu de délivrer des certificats d'indigence à 15 individus condamnés à l'amende pour délits ou contrevenants dont la liste a été déposée à la mairie par la perception de Tarare.

9^o Délibération. — Le Conseil autorise M. le maire à mandater sur les ressources disponibles du budget la somme de 200 fr. due à M. Juillet vétérinaire pour des visites sanitaires faites, sur les animaux amenés sur les foires et marchés pendant l'année 1885.

10^o Délibération. — Sur la proposition de M. le maire, le conseil décide que les décisions prises en séance du conseil municipal seront imprimées et formeront un ouvrage sous le titre : Bulletin des séances du Conseil municipal de Tarare.

Cet ouvrage sera tiré à un nombre d'exemplaires que le Conseil déterminera ultérieurement.

M. Bibost, émet l'avis que le budget soit comme par le passé, imprimé chaque année en un certain nombre d'exemplaires.

11^o Délibération. — M. le maire donne lecture d'une pétition par laquelle le locataire du jardin qui a été cédé pour l'ouverture du chemin vicinal n^o

Cette proposition est acceptée. Sont aussitôt nommés par acclamations et à l'unanimité : MM. Duboscq, Notin, Ratier, Pialut, Bibost

13. Délibération. — M. le maire expose que le crédit inscrit au budget pour la surveillance de l'école de dessin en 1886, n'a pas été suffisant. Il manque une somme de 30 fr. pour solder le traitement de M. l'instituteur qui a fait cette surveillance.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE

Table with 2 columns: Recettes and Dépenses. Recettes include 'Produit des cotisations', 'Produit des ventes', etc. Dépenses include 'Payé pour frais d'affiche', 'Payé à M. Tourlania', etc.

14. Délibération. — Conformément aux prescriptions de l'article 6 de la loi municipale et sur la demande de M. le maire, le Conseil arrête de la manière suivante la liste de proposition des candidats aux fonctions de répartiteurs dans la ville de Tarare pendant l'année 1887, savoir :

MM. Venet Jules, Bourrat Jean, Mallière père, Poyet, Raffin, Meugnet, Roche, Gentil père, Dépargne, Cherblanc, Vially, Vignon, Beluze, Pialut, Giroud, Brun, Bataille, Mérignac, Vignon-Faury.

Villefranche

Conseil municipal. — Dans la séance qu'il a tenue hier, le conseil, sous la présidence de M. Juy, adjoint, a pris les décisions suivantes :

- 1. Modifications à introduire dans le traité des eaux, à la suite du décret déclarant le produit d'utilité publique. — Adopté.
2. Revision des listes électorales. Désignation de trois délégués.
3. Traités se rapportant à la fourniture du charbon au bureau de bienfaisance. — Approuvé.
4. Echange de terrain par l'hospice, et la suite donnée par cet établissement aux oppositions des héritiers de M. Vignard.

Les Officiers de réserve. — Le décret de promotions d'officiers de réserve, qui doit paraître sous peu à l'Officiel, comprend, pour l'arme de l'infanterie, les nominations suivantes :

3 majors, 59 capitaines, 2 lieutenants, 3 sous-lieutenants. Ce décret sera suivi d'un autre travail beaucoup plus important intéressant les anciens sous-officiers de l'armée active et les anciens conditionnels de l'appel de 1884, proposés pour le grade de sous-lieutenants de réserve.

La Sainte-Catherine. — Il y a eu hier, grande fête dans tous les ateliers de jeunes filles. La tradition à Lyon, veut que toutes les ouvrières qui ont coiffé le bonnet de la sainte, c'est-à-dire dépassé vingt-cinq ans, doivent payer gâteaux, dragées et autres friandises à leurs compagnes plus jeunes de l'atelier.

Dans la soirée on abandonne de bonne heure le métier, les chansons ouvrent le goûter gourmand, et les danses prolongent bien avant dans la nuit. Rien de charmant comme ces fêtes ouvrières.

La tradition a été conservée, et à une heure du matin on dansait encore dans de nombreux ateliers.

Concert. — Dimanche 28 novembre, à 8 heures du soir, un grand concert sera donné dans la salle Dagueneu, par madame Jeanne de Valfort, forte chanteuse de grand opéra, avec le gracieux concours de la fanfare de Villefranche, dirigée par M. Mornay. Les bureaux seront ouverts à 7 h. 4/2.

Arrestation. — La police de Villefranche a mis, aujourd'hui, en état d'arrestation, le nommé Antoine Grosselin, âgé de 21 ans, inculpé de plusieurs vols. Cet individu a été écroué à la prison.

Mort accidentelle. — Le nommé Roche (Jean-Louis), âgé de 84 ans, propriétaire à Vernay, rentrait de la foire de Chenetelle, le 25 de ce mois, vers dix heures du soir.

Trompé par l'obscurité, il est tombé dans une mare d'eau et s'y est noyé. Son cadavre a été retrouvé avant-hier, après de nombreuses recherches faites par les parents du malheureux.

Foire d'Oullins. — (changement du jour). — Le maire d'Oullins donne avis : Que la foire annuelle qui se tient dans cette commune le 5 décembre, tombant cette année un dimanche, et demanche, est dévancée d'un jour et reportée au samedi 4, du même mois.

Accident du travail. — Ce matin, à Thizy, sur les huit heures, un ouvrier terrassier, Jules Cortey, menait une civière de terre dans la tranchée de la route n° 9. A ce moment, une des charrettes chargée de déblais accrocha la brouette. Cortey eut la jambe prise entre le véhicule et le talus, et ne dut qu'à ses sabots de n'avoir pas le pied broyé.

Il put, au bout de quelques minutes, dégager son pied meurtri et, à l'aide de ses camarades, regagner son domicile. Mr le docteur Alamartine fut appelé pour lui faire le premier pansement.

Le Bois-d'Oingt

Par son testament en date du 8 juin 1886, M. Théodore Devay originaire du Bois-d'Oingt, négociant, décédé à Alexandrie (Egypte) a constitué pour sa légataire universelle la commune du Bois-d'Oingt à la charge par elle d'établir une école laïque d'apprentissage. Le dossier de cette affaire est au ministère pour approbation.

Ligne de Lozanne à Paray-le-Monial. — Hier, dimanche, avait lieu à Lamure une grande réunion de nos intéressés au chemin de fer projeté de Lozanne à Paray-le-Monial.

A l'unanimité on a voté un ordre du jour demandant à l'administration de mettre en demeure la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée d'avoir à construire sans délai la ligne projetée et, en cas de refus de sa part, de concéder une ligne à voie étroite au premier concessionnaire qui prendra l'engagement de l'exécuter à bref délai avec une garantie d'intérêts par l'Etat et le département.

Valsonne

Récompense. — Le nommé Grand de Saint-Clément-sur-Valsonne a reçu une gratification de 20 fr. (décision ministérielle) pour avoir sauvé un homme qui se noyait dans le torrent de Valsonne au moment des inondations.

CONSEIL MUNICIPAL DE L'ARBRESLE

Séance du 15 novembre 1886. L'an mil huit cent quatre-vingt-six et le 15 novembre, le Conseil municipal de l'Arbresle s'est réuni à sept heures du soir au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : M. Félix, maire ; MM. les adjoints Favre et Rivière, Louis, ainsi que MM. Cartelat, Clayette, Allagrola, Chambodut, Charassin, Chevenier, Diestch, Dupuis, Mure, Petit, Pignard, Ravachol, Rivière Philibert.

Etaient absents : MM. Roux, Philippe. M. L. Rivière est nommé secrétaire aux délibérations.

M. Clayette est nommé secrétaire pour les procès-verbaux. M. le Maire dit qu'on va discuter la question du marché du vendredi.

M. Petit présente une demande de scrutin public signé et de cinq membres, et réclame le marché dans la partie haute de la ville.

M. le Maire donne connaissance d'une pétition des commerçants du bas qui réclament une partie de ce marché.

M. le Maire semble se rallier à cette proposition. M. Petit réclame la priorité pour la sienne.

A ce moment, M. le Maire demande le statu quo, et pourtant n'abandonne pas sa première proposition. Dans ces conditions défavorables, il est procédé au vote malgré M. l'adjoint Rivière qui dépose une proposition de conciliation ; M. le Maire ne veut pas la mettre aux voix et par là donne un scrutin équivoque de huit voix contre huit, que la voix prépondérante du maire donnée au moment où la séance est levée, ne peut faire vivre.

Après ce scrutin, MM. les adjoints Favre et Rivière protestent contre cette manière de procéder. On sent que la question n'est pas vidée, elle n'est qu'ajournée ; car une confusion de scrutin ne peut faire loi.

Le Conseil s'occupe du classement du chemin vicinal n° 42, et de celui de Vernayes.

Le premier classement est admis sans débats. Pour le deuxième, une forte discussion s'étant élevée entre MM. Charassin opposé au projet et M. Clayette favorable, il est procédé au vote par : 14 voix contre 5 le classement est adopté.

Il est donné connaissance au conseil des propositions 4° de M. Berger qui désire acheter un terrain à la commune, 2° d'une pétition réclamant un bec de gaz devant la gare, 3° d'une enquête de commodo et incommodo au sujet de la création, par un sieur Dalbepierre, d'une fabrique d'éther, sur la commune de Fleurieux, 4° d'une lettre préfectorale ordonnant au maire de surveiller l'exécution du cahier des charges pour l'usine Buisson-Chapelle.

A cet effet, une commission de trois membres est adjointe au maire. Ce sont MM. Rivière adjoint, vétérinaire, Cartelat, pharmacien et Clayette, contre-maitre en soierie.

Le reste de la séance est occupé par des affaires de petite importance, règlement de quelques comptes, création d'urinoirs, etc.

Samedi, 20 novembre réunion publique à 7 heures du soir.

Voici une séance qui montre le peu de cohésion que possède l'administration. Les deux adjoints ont voté contre le maire. Il est d'ailleurs de notoriété publique que le maire ne consulte jamais ses adjoints en quoi que se soit. Les adjoints sont bons à faire les corvées, les actes d'état civil etc., mais de conseils, ils n'en doivent pas donner, ils en donneraient que l'on ne les prendrait pas. Le maire préfère tout rendre sur lui, ou consulter certaines personnes même en dehors du Conseil qui présentent souvent sur lui au détriment de l'intérêt général et souvent trop au profit de leurs intérêts.

Si c'est une manœuvre électorale qu'il tente, un rapprochement vis-à-vis de ses anciens amis, il a tort, je crois que l'effet est raté. Au renouvellement général du Conseil, les électeurs auront à se prononcer et à dire ce qu'ils pensent de l'incurie administrative. Je crois que M. Félix est maire de nom et que ses maires du palais sont les maires effectifs et souvent maladroits.

SIRUS.

Nous donnerons dans nos prochains numéros les comptes-rendus des séances des 20 et 25 novembre qui n'ont pas encore été publiés.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la suite de l'intéressante étude de M. Dor-dilly sur Georges Antoine Siméon.

CHARVET A & C

Horloger de la Ville, de l'Observatoire de Lyon et des Chemins de fer P. L. M. et Rhône

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, LYON

Constructeurs de l'HORLOGE-CARILLON automatique, sujets coniques lyonnais et historiques, curiosités artistiques faisant l'admiration de tout le monde

Bronzes d'art modernes et antiques de toutes les dimensions, œuvres de meilleurs artistes. Assortiment considérable de garnitures de cheminées, pendules, candélabres de tous styles et des dernières nouveautés.

Grand choix de montres, remontoirs or, argent et nickel dans tous les prix ; pièces de précision établies exclusivement pour la maison.

Affaire exceptionnellement avantageuse en garnitures de cheminées cuivre poli et soignées.

Prix en chiffres connus

Voir l'Exposition rue de la Poulaille. Montres, remontoirs nickel depuis 12 fr., Réveils ordinaires depuis 3 fr. 75

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Le monument d'Autun. — On se rappelle certainement un de nos succès — ils ont été assez rares hélas ! pour que la mémoire en soit réservée — pendant la désastreuse guerre de 1870, que le triste Napoléon, troisième du nom, nous laissa comme un résumé de son impéritie politique : le 1° décembre 1870, une division du corps d'armée du général Werder, forte de 6,000 hommes, arrivait inopinément devant Autun où Garibaldi avait établi son quartier général, et bientôt dix-neuf pièces mises en batterie dans le faubourg Saint-Martin faisaient pleuvoir sur la ville une grêle d'obus.

Les artilleurs mobiles de la Charente, commandés par le colonel Ollivier, à peine organisés et n'ayant à leur disposition que deux batteries de faible calibre, occupaient la plate-forme du petit séminaire.

Répondant coup pour coup à l'artillerie prussienne, ils repoussèrent jusqu'au soir toutes les tentatives de l'ennemi, et dans la nuit, découragés par cette résistance inattendue et par les pertes sensibles que leur avaient été infligées, les Allemands battirent prudemment en retraite.

Jamais ils ne renouvelèrent cette attaque. Le résultat de cette opiniâtre et victorieuse résistance fut que la ville fut préservée des horreurs de l'occupation et n'eut pas à payer les contributions si lourdes que le général Werder s'était préparé à lui faire supporter.

Hier, premier décembre, jour anniversaire, en souvenir de cet heureux fait d'armes, une manifestation patriotique avait lieu à Autun, et de nombreux citoyens, que des souvenirs lointains impressionnaient comme bien on le suppose, se pressaient, respectueux, autour d'un monument, d'un mausolée dédié aux soixante français, tombés, face à l'ennemi, pendant cette glorieuse défense.

La fête a été grandiose : tout Autun était en joie ; ses édifices étaient pavés ; les soirées toutes les fenêtres étaient illuminées. De nombreux discours ont été prononcés, qui laisseront dans le cœur de ceux qui les ont entendus une émotion forte et durable.

Le monument exécuté par un autunois, le sculpteur Fauconnet, consiste en une pyramide quadrangulaire de deux mètres cinquante de hauteur, reposant sur un massif de maçonnerie carré ayant un mètre d'élévation : l'emplacement choisi est à la porte principale du cimetière ; le tout est entouré d'une grille en fer d'un beau travail.

Le motif principal de la décoration est une enseigne romaine avec une couronne de laurier traversée par une épée, la pointe en l'air.

Les armes de la ville d'Autun sont sculptées au-dessus de la pointe de l'épée. Sur les autres faces, une enseigne romaine est traversée par un canon ; au-dessous, les armes de la ville d'Autun, et plus bas les noms des soldats morts en 1870.

Incident de Haininh. — Lorsque les commissions françaises et chinoises de délimitation des frontières du Tonkin, eurent terminé la première partie de leur tâche à Lang-Son, elles se donnèrent rendez-vous pour le 15 novembre à Haininh.

Depuis longtemps, des bandes nombreuses y étaient réunies. Au mois de septembre, M. Baul Bert s'était alarmé de la présence de cette masse de Chinois en armes et avait avisé le gouvernement. Celui-ci prit des informations à Pékin ; le Tsong-li-Yamen lui déclara qu'il n'y avait pas d'armée chinoise dans ces parages, que des bandes de pirates y étaient établies de temps immémorial et qu'il ne pouvait s'engager à les déloger, et c'est pour cette raison que nous voulions occuper le littoral nord-est du golfe du Tonkin.

Nous savions fort bien ce qui s'y passait ; depuis trois ans, la division navale du Tonkin a exploré tous les dédales de cette côte, et nos officiers de marine ont acquis la certitude qu'on n'en ferait disparaître la piraterie que par une occupation des plus sévères. Cent fois ils ont été aux prises avec les pirates, ils ont brûlé quelques-uns de leurs nids, des masses de jonques ont été prisonniers ; mais dès qu'ils ralliaient

le delta, les villages se relevaient de leurs ruines, les bandits retournaient à leur industrie, et s'étaient toujours à recommencer. Les exécutions dans la Cac-Ba ne se comptent plus, et, il y a deux mois, il a fallu opérer de nouveau dans cette grande île, chère aux pirates, parce qu'elle est pour eux un lieu de plaisir. Ces écumeurs de mer et ceux du delta s'y réunissent pour jouer, la Cac-Ba a toujours été le Monaco du Tonkin.

En outre, les populations de ces pays sont fort irritées contre les Français. Nous avons tué l'infâme commerce, le commerce de femmes et d'enfants, qui faisait, depuis de longues années, sa prospérité. Quoi d'étonnant si, chassés de leurs foyers, ses habitants cherchent à se venger et à gêner notre installation ?

Comme toujours, c'est la commission française qui est arrivée la première au rendez-vous avec une escorte insuffisante. Les commissaires impériaux ne s'y trouvaient pas encore. Les pirates ont profité de cette situation pour attaquer nos commissaires.

M. Haïtce, interprète de la commission, son secrétaire, cinq chasseurs et sept miliciens tonkinois ont succombé après une longue lutte.

M. Haïtce était âgé de vingt-sept ans ; élève diplômé de l'École des langues orientales, il a servi successivement comme interprète à Bangkok, Pékin, Canton et Shanghai. Pendant la courte période de commandement de M. Harmand au Tonkin, il fut attaché à la personne du commissaire général de la République en qualité de secrétaire particulier. Puis, après un court séjour en France, M. Haïtce alla continuer ses services en Chine.

Le regretté M. Scherzer, consul de France à Canton et membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, étant tombé très gravement malade à Dong-Dang, M. Haïtce fut désigné pour le remplacer et rejoignit la commission à la frontière de Chine au mois de janvier dernier. Il participa d'abord aux négociations et aux travaux à la frontière du Quang-Si, et, par son habileté, sa fermeté, sa connaissance approfondie du chinois, il rendit les plus grands services à la délimitation française.

Lorsque la mauvaise saison obligea les commissaires chinois et français à suspendre les opérations, M. Haïtce descendit à Hanoi, où il espérait prendre un repos bien mérité. Mais peu à peu les commissaires impériaux chargés de la délimitation du Yunnan ayant fait savoir qu'ils étaient prêts à commencer les travaux de ce côté, la commission française remonta à Lao-Kai, malgré la mauvaise saison et les difficultés de la route.

La santé de M. Haïtce, comme celle de tous ses collègues, fut très éprouvée pendant cette rude campagne ; cependant, n'écoutant que son ardeur le jeune interprète, dont les services étaient si hautement prisés par ses collègues, suivit la commission à Haininh. C'est là qu'il a été tué.

La question bulgare. — Les cercles politiques croient que la Porte adressera prochainement aux puissances une circulaire contenant des propositions relatives au règlement de la question bulgare. La Russie aurait déjà informé la Porte qu'elle considère ce règlement comme impossible, tant que la régence actuelle occupera le pouvoir.

Suivant le Morning Post, un courant anti-germanique régnerait à St-Petersbourg, mais l'alliance turque paraîtrait préférable à l'alliance française. La Russie ne renoncera pas à prendre Constantinople, mais elle promettrait au sultan la souveraineté sur les Mahométans actuellement soumis à l'Angleterre.

Le Daily News dit, d'après une dépêche de St-Petersbourg, que l'on croit que si la Russie maintient son attitude actuelle à l'égard de la régence bulgare, certaines puissances proposeront l'ajournement indéfini de l'élection du prince.

Les Mots de la Fin

Auberge de village : Un voyageur appelle le garçon. — Donnez-moi de l'eau chaude pour me faire la barbe.

Le garçon apporte un grand broc rempli jusqu'au bord. — Mais pourquoi tant d'eau ? — Ah ! ben, vous en aurez encore pour demain !

Du père Gérard : Le bon Joseph qui a envie de s'établir, a trouvé la femme de ses rêves. C'est la Luison, une grosse fille jolouffe et rougeaude, qui vient d'arriver à la ferme, ne boude pas à la besogne, mais ne sait pas trop où finit le bien ni où commence le mal.

Le bon Joseph qui a envie de faire souche, lui demande : — Dites donc Louison, l'aime-t-y ben les enfants ?

— Si je les aimons, doux Jésus ! Je n'osais déjà eu deux !... et je voudrais ben n'avoir encore,

La Compagnie du Gaz de Tarare, désireuse de faciliter à tous, l'emploi du gaz qui, depuis quelques années, obtient une si grande faveur, dans tous les appartements où la faculté qu'il y a de se prêter à tous les besoins de l'éclairage et du chauffage l'a fait admettre, vient de prendre une décision que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Elle fait, à dater de ce jour, toutes les installations de plombs, appareils et fourneaux qu'on peut lui demander, en location, dans le périmètre de sa canalisation, et ce, aux conditions suivantes :

PREMIÈRE INSTALLATION Un compteur, 15 mètres de plomb environ, deux becs et un fourneau : Prix d'achat, (compteur excepté)..... 55 » Location mensuelle : appareils, 30 c ; compteur, 40 c.

DEUXIÈME INSTALLATION Un compteur, 12 mètres de plomb environ, un bec et un fourneau : Prix d'achat, (compteur excepté)..... 40 » Location mensuelle : appareils, 20 c ; compteur, 40 c.

TROISIÈME INSTALLATION Un compteur, 10 mètres de plomb environ, un bec ou un fourneau : Prix d'achat, (compteur excepté)..... 25 » Location mensuelle : appareils, 15 c ; compteur, 40 c.

Dans les divers autres cas qui pourraient se présenter, le prix de la location sera établi sur les bases qui ont servi aux trois types ci-dessus.

Le locataire d'une installation de plomberie aura toujours la faculté d'acheter cette installation, plombs, appareils et fourneau ; dans ce cas, toutes les sommes qu'il aura versées à titre de location, viendront en déduction du prix d'achat.

Le compteur seul, dont la durée de bon fonctionnement est limitée, ne peut profiter de cette clause de rachat.

ÉTAT CIVIL DE VILLEFRANCHE

Du 23 au 30 novembre 1886

NAISSANCES : — Berthet Marie Jeanne, fille de Ignace Flavien, et de Bourgeois Marie. — Rochet Marie, fille de Félix et de Thévenin Eugénie.

MARIAGES ; — Chaufray Jean-Marie, 25 ans, employé de commerce et Pressinat Marie, glaceuse, 26 ans. — Largé Jean Marie, 25 ans, plâtrier, et Brochard François, 47 ans, coiffeuse. — Dodier Pierre, 27 ans, teinturier, et Favre Marie Eugénie, 21 ans, dévideuse. — Favrolle Jean Marie François, meunier, et Comte Marie, 26 ans, repasseuse.

DÉCÈS : — Vallentin Jean Marie, 74 ans, tisseur, époux de Martin Antoinette. — Plasse Victoire, 54 ans, cuisinière, épouse de Berthelon Charles. — Morel Benoite, 77 ans, journalière, épouse de Baccot Philippe. — Ronot Antoinette, 75 ans, rentière, veuve de Dupont Claude Marie. — Ballaguy Charles Marie, 62 ans, époux de Chapelle Marguerite. — Corgier Jean, 60 ans, cultivateur, veuf de Bron Benoite. — Duperrier Marie, 74 ans, veuve de Mathon Antoine.

ÉTAT CIVIL DE TARARE

Du 24 novembre au 1° décembre 1886.

NAISSANCES : Antoine-Victor Magnin, fils de Antoine, employé au gaz, et de Marie-Claudine Noyel. — Hélène-Marie-Louise Meignie, fille de François-Joachim-Philibert Achille, contrôleur principal des contributions directes, et de Julie-Hélène Chanel. — Benoit-Marius Fournel, fils de Jean Fleury, tisseur, et de Marie Bresson. — Joseph-Victor Gilles, fils de Louis-Joseph, tisseur, et de Jeanne-Marie Papaud. — Antoine-François-Chapelle, fils de Jean-François-Régis-Baptiste Cocher, et de Eugénie-Jeanne Coste. — Antoine Chaffraix, fils de Etienne, maçon, et Claudine-Eugénie Dugelay.

DÉCÈS : Marie-Sébastien Estragnat, repasseuse, célibataire, 76 ans. — Antoinette Roche, repasseuse, célibataire, 36 ans. — Arce Edouard, 2 mois. — Marie Magat, lingère, épouse de Jean Bernard, 40 ans. — Chenal, masculin, mort-né. — Etienne Imbert, 6 mois. — Philippe Choitel, veuf de Jeanne-Marie Balmou, 80 ans.

GERCURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles Cuissons

et toutes les ALTÉRATIONS de la peau disparaissent rapidement par le

GLYCÉDORÉ

qui est supérieur à toutes les crèmes pour HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 4 fr. 50 le flacon. Se trouve chez J. A. UDINOT, coiffeur, rue Grande à TARARE ; — à LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs

Maladies nerveuses, de la Poitrine, de l'Estomac, des Intestins, de Langueur, Épuisement, Anémie, etc., sont rapidement guéries par la délicieuse farine Vichy, aliment précieux pour toutes les personnes fatiguées d'égouttes de toutes nourritures, les jeunes enfants et les vieillards. La boîte 3 fr., dans toutes les bonnes maisons

D. L. (6703)

LYON, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

IMPRIMERIE TOROCK

Le Rédacteur-Gérant, MARTIN

ELIXIR AMERICAIN

Du Dr VILLAROTO, de Guatemala

ELIXIR DE ROBINIA COMPOSE

Préparé par AVILA, pharmacien-chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRÉE (pertes blanches).

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Le chemin était tracé, la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bien-faisante qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Elixir de Robinia composé, ou ELIXIR AMERICAIN du Dr Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra les plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRÉE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme et, par su te, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Elixir du Dr Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas, ou le matin en se levant, à midi et le soir en se couchant, à la dose de une cuillerée à soupe chaque fois.

On le trouve dans toutes les pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du Flacon pour la France : 4 Francs

N. B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies génitales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), Catharre utérin, déviation et chute de matrice, etc., etc.

Prix : 8 francs le Flacon de 25 Injections
5 francs le 1/2 flacon

Dépôts généraux pour la France

Pharmacie Mepper, 51, rue du Temple A PARIS | Pharmacie Lavocat, r. Ferrandière, 42 A LYON

Et dans toutes les Pharmacies

LE FRANC-MAÇON

PARAISANT LE SAMEDI

52, rue Ferrandière, LYON

ABONNEMENTS

France : Un an, 6 fr. — Six mois, 4 fr. 50 Etranger ; Le port en sus.

Recouvrement par la Poste, 0 fr. 50

Le numéro : 10 Centimes

Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques.

L'universalité et l'étendue de sa rédaction en font le plus varié et le plus complet (1,400 lignes de texte) des organes hebdomadaires de la franc-maçonnerie.

P. - S. — On peut s'abonner sans frais, dans tous les bureaux de poste.

NEURALGIES

Continuez-vous donc à souffrir de Névralgies, Migraines, Névroses et autres Maladies nerveuses lorsque quelques francs dépensés en

DRAGÉES RR. PP. PRÉMONTRÉS peuvent vous soulager immédiatement et vous guérir ensuite

Voyez les milliers de guérisons obtenues et cessez d'être votre propre bourreau

Prix : TROIS Francs
Envoi franco contre 3 fr. 10 en timbres-poste
Gros : RONZIÈRE et Co, droguistes, 12, rue Tupin, Lyon.

Détail : Principales Pharmacies

Café Delharpe

à TARARE
Spécialité de Bière de Lyon

IMPRIMERIE STORCK
Lyon, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et d'Étranger
PARIS, 9, rue de la Paix, 9, PARIS
Poudre de Riz spéciale
CHIFFONNETTE
Parfumerie
FAY

EMPRUNT PORTUGAIS 5%

Le Mercredi 22 Septembre 1886, émission de

143,558 Obligations

Remboursables à 505 francs en 75 ans

Intérêt annuel 25,25 nets d'impôts

ÉMISES A FRANCS 442, 50

On verse 25 francs en souscrivant

Les souscriptions sont reçues dès à présent

par correspondance sans frais ni commission au

CRÉDIT LYONNAIS

LYON 18, Rue de la République.

27, Place de la Pyramide, Vaise.

EAUX THERMALES DE

Bourbon-Lancy

SAONE-ET-LOIRE

Chlorurées sodiques, Alcalines mixtes et Lithinées

(Cinq Sources. — Température : 56°)

Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, Maladies des femmes — Scrofules — Syphilis dégénérée — Maladies des articulations

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux : elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'arée et l'acide phosphorique
La Source DESCUR est purgative : elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt Central : Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

10 C.

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux :

10 C.

LE COURRIER DE LYON

ET DU SUD-EST

ADRIEN DUVAND

DIRECTEUR POLITIQUE

Grand journal républicain du soir

PAUL BERTNAY

Secrétaire de la Rédaction

PUBLIE TOUS LES JOURS

Un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements.

Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

10 C.

EN VENTE PARTOUT

10 C.

Petit Journal Financier

40 pages — Paraît tous les Dimanches — Pubs tous les Jours

Par an 2 francs

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

ENVOI D'UN NUMÉRO SUR DEMANDE

Adm : 41, rue de Londres, Paris

60, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Lire l'étude sur la hausse des Actions CHEMINS AUTRICHIENS

La Fécule Dutaut

est le Meilleur Aliment des Nourissances

33 ans de succès — 8 Médailles — Très facile à digérer

elle aide l'allaitement insuffisant et le sevrage, guérit les Vomissements et la Diarrhée, et facilite la Dentition

Vente en Gros : P. A. DUTAUT, Choisy, près Paris

et dans les principales Pharmacies.

ALCOOL DE MENTHE DE RICOLES

45 ANS DE SUCCÈS

33 MÉDAILLES — 12 MÉDAILLES D'OR

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Infatigable contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, etc.

et dissipe le moindre malaise.

PRÉSERVATIVE CONTRE LES ÉPIDÉMIES

États de Toilette et Dentifrice très appréciés.

Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbault. — Dépôt à PARIS, 41, rue Bichat.

EXIGER LE NOM DE RICOLES

Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epicerie fines.

Petit Journal Financier

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

Adm : 60, rue Saint-Lazare, Paris

60, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON